

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

---

**OBJET : RÉSIDENCE LES ARCADES  
DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022**

**N° 2022-48**

---

Date de transmission en Préfecture : **2 8 OCT. 2022**

Date de mise en ligne : **2 8 OCT. 2022**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **13 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : **Michèle EYMARD**

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Nathalie BERTOCCHI

**Membres ayant donné pouvoir :** Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Christiane CONSTANT (à Xavier DÉMONET)

**Membre absent :** Noëlle CROUZET

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

---

La décision budgétaire modificative n° 1 de la Résidence les Arcades pour l'exercice 2022 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- 60 900 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 8 600 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve notamment :

- En fonctionnement :
  - L'externalisation du portage des repas suite aux difficultés d'organisation avec les bénévoles sur la période estivale pour 4 000 €
  - L'ajustement de l'assurance du personnel en lien avec le nouveau marché
  - L'ajustement des dépenses en lien avec les recettes du forfait autonomie s'élevant à 28 000 € pour 2021
  - L'intégration de l'externalisation du remplacement de l'agent d'entretien de juin à septembre pour 12 000 €
  - La mise à plat des comptes de cautions pour 25 000 €
  - La hausse des recettes de loyers de 10 000 € grâce aux nouveaux résidents
  - L'augmentation de la restauration des extérieurs de 25 500 € en lien avec une hausse de la fréquentation
  - L'ajustement du forfait soin suite à la notification reçue intégrant la récupération du trop versé
- En investissement :
  - La mise à plat des comptes de cautions pour 25 000 €
  - La suppression de la subvention d'équilibre en investissement de la Ville pour 18 000€

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder au vote de la décision budgétaire modificative n° 1 de la Résidence autonomie les Arcades, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

-ADOpte la décision budgétaire modificative n° 1 de la Résidence autonomie les Arcades, exercice 2022 – telle que jointe en annexe de la présente délibération, qui s'élève à :

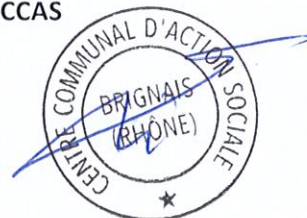
- 60 900 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 8 600 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifié conforme,  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

Pour copie certifié conforme,  
**Pour Le Maire**  
Président du CCAS  
Serge BERARD

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS



Secrétaire de séance,  
**Michèle EYMARD**